



INTERPELLATION

Auteur AdG/LA, par Blaise Carron
Objet Le train-train des CFF n'a-t-il pas trop duré?
Date 12.03.2019
Numéro 5.0404

A ce jour et ce malgré l'implication financière du canton de Vaud et du Valais à hauteur de 200 millions, les trains à deux étages, circulant uniquement le week-end, ne sont toujours pas disponibles pour les pendulaires valaisans travaillant dans le canton de Vaud.

Par ailleurs, un groupe d'experts indépendants mais extrêmement bien renseignés a recensé la ponctualité des trains circulant sur le réseau ferroviaire suisse.

En parcourant le site Internet mis à disposition du public et des usagers par ces experts (www.punktlichkeit.ch) nous pouvons constater par exemple que durant l'année écoulée 60% des Intercity ont été en retard sur la ligne Sion-Brig et 80% entre Sion et Montreux.

Tous ces retards ne sont bien sûr par de la même ampleur et n'ont, heureusement, pas tous généré des désagréments de la même importance. Ils sont néanmoins révélateurs de la détérioration des prestations offertes par les CFF aux habitants du canton.

Cette détérioration se matérialise aussi sous la forme de suppressions pures et simples de trains, surtout le matin aux heures de pointe en direction de Lausanne. Ceci oblige de nombreux pendulaires à circuler debout dans des trains bondés.

A cette liste déjà trop longue de l'expression du désintérêt des CFF pour les usagers réguliers valaisans, se rajoute bien sûr l'abandon en juin dernier du service au guichet à la gare de Saint-Maurice.

Ces manquements de la part des CFF sont d'autant plus incompréhensibles par la population à l'heure où l'urgence climatique et les préoccupations environnementales nous poussent naturellement à privilégier les transports en commun.

Conclusion

Sur la base de ce triste constat qui entache passablement la qualité des prestations des CFF, nous interpellons le Conseil d'Etat en lui demandant:

- Qu'il prenne rapidement langue avec les CFF afin que les usagers valaisans, principalement les pendulaires, bénéficient enfin d'une prestation qu'ils sont en droit d'attendre que ce soit au niveau de l'introduction rapide des trains à deux étages ou du respect des horaires (ponctualité et non suppression de trains).
- Qu'en fonction de la réponse obtenue, le Conseil d'Etat examine si des mesures à l'encontre des CFF sont possibles.